

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE MUSICALE DE LA CHAPELLE ROYALE DE LA BEMPOSTA

JOSEPH SCHERPEREEL

Pourquoi vouloir étudier la musique à la Chapelle Royale de la Bemposta? Ernesto Vieira, dans son remarquable dictionnaire,¹ avait noté l'appartenance de quelques grands musiciens à cette chapelle: Luciano Xavier dos Santos, auquel il se réfère comme étant "um dos nossos melhores compositores de música religiosa",² João Domingos Bomtempo,³ dont l'importance n'est plus à démontrer, et, un peu plus tard, João José Baldi,⁴ Frei José Marques⁵ et Joaquim Casimiro.⁶ Cette appartenance nous semble justifier une telle étude.

Ce que l'on savait de cette chapelle était dû à un certain José Manuel Pereira d'Azambuja e Abreu, qui, en 1834, avait rédigé une *Notícia Histórica da Capella da Bemposta*.⁷ On y apprend que l'Infante D. Catarina, fille de D. João IV et femme du roi d'Angleterre Charles II, avait fait construire le palais de la Bemposta pour y résider, après son retour au Portugal en 1693, devenue veuve, et qu'elle avait pourvu la chapelle de Nossa Senhora da Conceição - qui n'était à l'origine qu'un hermitage - de douze chapelains, cinq enfants de chœur et un portier. A la mort de D. Catarina, en 1705, le palais et sa chapelle passèrent à la couronne et D. João V, à l'occasion de son accession au trône en 1707, en fit don à son frère l'Infant D. Francisco. Ensuite, la Bemposta passa entre les mains du fils naturel de D. Francisco, surnommé "D. João da Bemposta" puis de l'Infant D. Pedro, mari de D. Maria I. Plus tard, D. João VI en fit sa résidence. De même firent D. Miguel en 1828 et D. Pedro IV en 1833.⁸ L'année suivante, dans le cadre de l'extinction des institutions religieuses portugaises, la Chapelle Royale de la Bemposta fut, naturellement, supprimée.⁹ Cependant, des documents et comptes de la Bemposta trouvés dans les archives du Conservatoire de Musique de Lisbonne et concernant les années 1841 à 1867 prouvent une certaine reprise d'activité de la chapelle.¹⁰

Mais la date la plus importante pour nous, est celle du décret du 28 août 1759 par lequel l'Infant D. Pedro instituait un groupe de cinq chanteurs dont deux étaient nouvellement recrutés et trois n'étaient que des chapelains doués musicalement auxquels on payerait dorénavant un supplément pour chanter à

plusieurs voix.¹¹ Car, c'est bien de cela qu'il s'agit: jusqu'ici, il n'y avait que des chapelains et des enfants de chœur chargés du plain-chant dans tous les services religieux; à partir de 1759, de la musique polyphonique résonnera sous les voûtes de la chapelle de la Bemposta. Le même décret révèle qu'il existait déjà un organiste à cette date.

En juillet et novembre 1802, sont mentionnés, entr'autres, deux nouveaux décrets,¹² l'un augmentant considérablement le salaire de deux des anciens chanteurs qui étaient sans doute les meilleurs,¹³ l'autre en nommant cinq nouveaux - avec des salaires bien supérieurs à ceux des anciens -, ainsi que deux autres organistes.¹⁴

On savait donc qu'il y avait des musiciens (chanteurs, organistes, maîtres de chapelle) au service de la Chapelle Royale de la Bemposta, mais on ne savait pas qui ils étaient ni la durée de leurs services. Or, un certain nombre de documents permettent de reconstituer cet ensemble de musiciens, au moins entre 1771 et 1834 et même au-delà.¹⁵

Examinons d'abord le cas des chanteurs. On trouvera, en annexe, leur liste complète par ordre alphabétique, avec années d'exercice, salaires annuels, sources et remarques éventuelles. Des noms connus parmi ces chanteurs? Le principal est naturellement João Domingos Bomtempo qui figure dans le Registre des Salaires en 1791, 1792 et 1793 avec un salaire de 50\$000rs annuels.¹⁶ Ceci confirme et précise ce que nous avons dit, fondé sur d'autres preuves, dans une étude antérieure,¹⁷ à savoir que, contrairement à ce qu'avait affirmé Vieira, Bomtempo n'était pas encore "Cantor da Bemposta"¹⁸ lorsqu'il fut admis à la Confrérie de Santa Cecília le 9 juillet 1789 après avoir dû subir un examen en bonne et due forme. Il aurait été dispensé de cet examen s'il avait déjà été nommé à un tel poste.

Et la meilleure preuve en est que, le même jour exactement, fut admis comme confrère - mais sans examen - un autre chanteur entré au service de la Bemposta un peu plus d'un an avant lui: João Baptista Lopes. Celui-ci fut l'un des deux premiers à recevoir une substantielle augmentation décidée par décret du 1er juillet 1802.¹⁹ Il faut dire que ce devait être un sujet particulièrement brillant puisque, venu du Séminaire de Vila Viçosa, il avait été admis au Séminaire Patriarcal de Lisbonne en 1785, malgré ses 16/17 ans "para aprender Música e cantar Tiple no serviço da Stª Igreja Patriarcal"²⁰ et y avait été maintenu en dépit de sa nomination au poste de chanteur de la Bemposta.²¹ Cependant, Bomtempo allait y gagner le même salaire que lui pour y assurer la même partie de Soprano ou "Tiple" (selon la terminologie de l'époque).

Felipe Neri Xavier, un autre de ses collègues, qui, en 1775, sollicitant son admission à la même Confrérie, avait été "Aceito sem Enformaçoens, nem exame, por se achar aceito actualmente no serviço da Capella Real de S. Alteza",²² ne gagnait, lui, que 30\$000rs.

Il faut préciser que la charge assurée par Bomtempo à la Bemposta était celle de "Muzico" (assurant le chant polyphonique), qui ne peut être assimilée à celle de "Moço de Coro" (assurant seulement le chant grégorien mais aussi le service de la chapelle et de la sacristie) comme cela a été fait,²³ les deux étant

bien distinctes et séparées dans les registres et réglemens de la Chapelle Royale de la Bemposta.²⁴

Bomtempo apparaît dans et disparaît du Registre des Salaires en même temps que le chanteur Manoel Euzebio de Lima Franco, mais leur apparition, en 1791, n'entraîne aucune modification du nombre total des chanteurs qui était déjà de douze, car ils viennent en remplacer deux partis ou décédés.²⁵

On notera, dans le personnel de la Bemposta, la présence d'un "afinador do órgão". Le premier, dont nous ayons connaissance, est João da Cunha, nommé par décret du 12 août 1754, confirmé le 30 octobre 1756 dans le premier livre du "Secretariado da Fazenda",²⁶ avec un salaire annuel de 10\$000rs. Vieira le mentionne en tant que facteur d'orgues et signale plusieurs instruments fabriqués par lui à Lisbonne et dans sa banlieue, en particulier celui de "S. Paulo em Almada" qu'il qualifie de "pequeno mas bom instrumento", signé en 1748.²⁷ Son service à la Bemposta avait dû être fortement perturbé par le grand tremblement de terre de 1755 qui avait presque entièrement détruit la chapelle²⁸ et, sans doute, son orgue qu'il avait fallu reconstruire en même temps que le lieu de culte. Son successeur, Leandro Jozé da Cunha²⁹ est nommé par décret du 29 juillet 1763, confirmé le 31 août 1763 dans le même premier livre du "Secretariado da Fazenda",³⁰ avec le même salaire annuel de 10\$000rs annuels qui l'accompagne dans tout le Registre des Salaires (de 1771 à 1805).

Examinons maintenant le cas des organistes titulaires de l'instrument. Par décision du 5 décembre 1758, l'Infant D. Pedro avait prévu d'augmenter l'organiste existant, Joaquim Moreira:

*O Organista que actualmente serve a Capella terá 100\$000rs, mas por sua morte haverá dous organistas cada hum com o ordenado de 50\$000rs, que servirão as Semanas e na falta de hum que adoeça, ou por outro motivo justo e legitimo empedimento falte suprirá o outro para que não haja falta.*³¹

Mais l'intéressé - dont on peut penser qu'il était âgé et fatigué -, plutôt que d'être augmenté, préféra être secondé par un autre organiste, ce qui lui fut accordé:

*E attendendo a representar-me, o organista, Joaquim Moreira ser lhe mais util 80\$000rs de ordenado como antigamente tinha, aliviando-o de algumas obrigações do seu emprego, do que com ellas ter os 100\$000rs que por Alvará de 5 de Dezembro de 1758 fuy servido conceder lhe no adictamento do Capitullo 18 do Regimento, Sou servido revogar nesta parte o referido adictamento, e mando hajão dous organistas sendo elle o primeiro com 80\$000rs de ordenado, (...)*³²

C'est ainsi que Luciano Xavier dos Santos entra à la Bemposta pour y commencer sa longue carrière d'organiste, avec 40\$000rs de salaire annuel:

*(...) e em segundo lugar nomeyo a Luciano Xavier com 40\$000rs, e accesso ao dito primeiro lugar servindo as Semanas, e suprindo hum por outro nos seus legitimos impedimentos.*³³

Comme pour Bomtempo, comment Vieira a-t-il pu voir l'indication "Bemposta" pour Luciano Xavier dos Santos sur le registre des admissions de la Confrérie de Santa Cecília en 1756³⁴ alors qu'elle ne s'y trouve absolument pas non plus³⁵ - et pour cause!

Le Registre des Salaires est, au début très discret en ce qui concerne les organistes: en effet, en 1771 et 1772 leus salaire est indiqué (inchangé: 80\$000rs pour le premier et 40\$000rs pour le second) mais pas leur nom. Pas contre, à partir de 1773 jusqu'à 1803, Luciano Xavier dos Santos apparaît comme premier organiste sans que le second soit nommé. Cela s'explique par le fait qu'il assurait seul les deux services, gagnant ainsi $80 + 40 = 120\$000rs$, montant auquel s'élèvera sa retraite accordée à partir du 1er janvier 1804:

*Foi o Principe Regente N. Sr. servido como Sr. e Administrador da mesma Caza apozentar a Luciano Xavier dos Santos do Exercicio de Organista da Real Capella do Paço da Bemposta vencendo emquanto vivo for 120\$000rs por anno que era o que elle recebia ao tempo da sua apozentadoria de ambos os ordenados dos partidos de primeiro e segundo organistas da dita Capella; cujo ordenado lhe hade hir lançado na folha da familia da mesma Capella por honde hade haver o seu pagamento aos quarteis assim como os for vencendo do 1º de Janeiro de 1804 em diante com certidão de vida.*³⁶

Contrairement à ce qu'a écrit Vieira,³⁷ Luciano Xavier dos Santos n'a donc jamais été "primeiro mestre" de la Chapelle Royale de la Bemposta mais seulement organiste. D'autre part, on constate qu'il avait un fils chanteur, José Pedro Xavier, qui entra au service de cette même chapelle un an avant Bomtempo et y exerça jusqu'en 1832.³⁸

Luciano Xavier dos Santos fut remplacé, lorsqu'il prit sa retraite en 1804, par deux autres organistes gagnant chacun 150\$000rs comme le stipule le décret du 14 novembre 1802:³⁹

- l'un est Fr. Manoel de Santo Elias, que Vieira signale comme ayant été pendant très longtemps organiste du Couvent des Paulistas de Lisbonne;⁴⁰

- l'autre est João José Baldi, ancien élève du Séminaire Patriarcal dont le livre des admissions indique qu'il entra dans cette prestigieuse école en janvier 1781, à l'âge de onze ans, et qu'il en sortit en 1789 pour prendre le poste de Maître de Chapelle de la Cathédrale de Guarda et confirme qu'il fut ensuite organiste de la Bemposta.⁴¹ Les documents prouvent que Baldi n'y exerça que les fonctions d'organiste jusqu'à sa mort en 1816.⁴²

Dès 1806, il aura pour collègue Fr. Jozé de Santa Rita Marques e Silva,⁴³ remplaçant Fr. Manoel de Santo Elias dont le séjour à la Bemposta aura donc été très court.⁴⁴ Fr. José Marques exercera à la Bemposta jusqu'en 1834.

Pour remplacer Baldi après sa mort, en 1816, on trouve, jusqu'à la révolution libérale de 1820-21, un chanteur, Ludgero Granatti Telles de

Gueiroga, recevant en plus de son salaire celui d'organiste, ce qui donnait la coquette somme de $120 + 150 = 270\$000rs$.

Lui succédera, en 1822, toujours aux côtés de Fr. José Marques, Policarpo Procopio das Neves qui débute, à l'essai, avec la moitié du salaire, comme le prouve un document daté du 11 mai.⁴⁵

Quant à Joaquim Casimiro, après être entré le 5 janvier 1820 comme Soprano et avoir perdu sa voix en 1822,⁴⁶ il resta à la Bemposta jusqu'à 1834, d'abord comme "Exercente Supranumerário" pour remplacer temporairement les deux organistes tombés malades au même moment, et, ses services ayant été très appréciés par le roi D. João VI, il y fut bientôt nommé organiste titulaire.⁴⁷

Examinons enfin le cas des Maîtres de Chapelle. Ce chapitre, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, s'avère, pour la Chapelle Royale de la Bemposta, le plus décevant. En effet, dès le début, cette charge n'est assurée, que par un chapelain-chanteur moyennant un supplément de salaire de seulement 20\$000rs annuels, comme le prouve l'extrait suivant du décret du 28 août 1759, d'autant plus intéressant qu'il indique en même temps les obligations du Maître de Chapelle:

*Hey por bem que Antonio Monteiro da Sylva alem do ordenado de capellão da minha Real Capella dos Paços da Bemposta vença mais 30\$000rs de ordenado de cantor, e 20\$000rs pellas obrigações que fas de Mestre da mesma Real Capella, com obrigação de por promptos os papeis precizos para as Muzicas;*⁴⁸

On trouve cet Antonio Monteiro da Silva dans les documents de la Bemposta⁴⁹ jusqu'à 1776. Le livre de la présidence des chanteurs de la Confrérie de Santa Cecília pour 1776-1777 indique: "He falecido".

Lui succède alors - et pour de nombreuses années (jusqu'à 1806) - le chanteur professionnel le plus ancien de la Bemposta puisqu'il était à son service depuis 1759, Anastacio José da Conceição, avec un salaire de 50\$000rs, et le même petit supplément de 20\$000rs lui sera attribué à partir de 1777, "pelas obrigações que fas de Mestre da mesma Capella, com obrigação de por promptos os papeis precizos para os Muzicos".⁵⁰ Le livre du "Regulamento" provenant de la Bemposta nous permet de mieux définir ces "obligations":

O Mestre da Capella rezidirá exactamente todos os dias de capella; cuidará no arranjo dos papeis, evitando escrupulozamente se extraviem, e fazendo toda a possivel diligencia para que se não damnifiquem; terá o maior cuidado para que os Muzicos fação as suas obrigações, e compareção com a decencia devida ao Serviço da Igreja, admoestando-os de contrario; e quando não baste, dará parte imediatamente afim de Eu providenciar sobre os incorrigíveis.

Quando legitimamente estiver impossibilitado, mandará ao Muzico mais antigo a chave do armário dos papeis, para que este os distribua, e faça em tudo as suas vezes, afim de que não haja ao Serviço a menor falta.

*Será obrigado a evitar que individuo algum secular se chegue, ou se encoste ás grades do Corêto, por ser indecente aparecerem naquelle lugar a tempo de serviço pessoas sem sobre pelices.*⁵¹

C'est donc "sous la direction" de cet Anastacio José da Conceição que chantera João Domingos Bomtempo lors de son séjour à la Chapelle Royale de la Bemposta.

En 1806-07, lui succède un autre chanteur, Diogo José Hammilton,⁵² qui avait aussi une bonne ancienneté puisqu'il exerçait déjà à la Bemposta depuis 1776 avec le maigre salaire annuel de 30\$000rs.⁵³ Pour l'occasion, celui-ci passe soudainement à 240\$000rs, assortis du traditionnel supplément de 20\$000rs avec la mention "Mestre da Capella". Ceci en dit long sur le changement d'attitude envers cette fonction en même temps que sur l'inflation qui sévit à cette époque. Hammilton assurera les fonctions de Maître de Chapelle de la Bemposta jusqu'à la révolution libérale de 1820.⁵⁴

Ce qui est également très significatif, c'est que, cette fois-ci, ce sera un organiste qui succédera à Hammilton jusqu'en 1834: Fr. José de Santa Rita Marques e Silva (Fr. José Marques) qui gagnait son salaire d'organiste de 150\$000rs annuels + 20\$000rs, toujours "para presentar as muzicas no Coreto, na forma do decreto do Sr. D. Pedro 3^o".⁵⁵

Des conclusions ?

1^o/ Ce qui frappe en parcourant la liste des musiciens de la Bemposta, c'est que, contrairement aux autres institutions musicales portugaises de la même époque, cette Chapelle Royale des Infants n'employait que des musiciens portugais, d'où un caractère très national qui peut en faire l'intérêt. A titre de comparaison, voici les noms des chanteurs de la Casa Real entre 1778 e 1821: Simão Giorgetti, D. Matheus Giovine, Joaquim Pecorari, João et Pascoal Marchetti, José Romani, João Baptista Secholi, Caetano Tozi.⁵⁶

2^o/ Contrairement aux autres institutions musicales portugaises de la même époque, l'importance du personnel de Chapelle Royale de la Bemposta n'a pas diminué de manière significative au cours des années (sauf après l'extinction de 1834) mais a plutôt augmenté comme le montre le tableau suivant:

1759	:	5	1808 - 1811	:	14
1771 - 1775	:	8	1812 - 1814	:	13
1776	:	10	1815	:	11
1777 - 1789	:	9	1816 - 1818	:	14
1790 - 1793	:	12	1819	:	15
1794 - 1795	:	9	1820	:	16
1796 - 1801	:	8	1823 - 1828	:	11
1802 - 1807	:	15	1829 - 1830	:	14

1831	:	16	1852	:	4
1832	:	15	1853	:	3
1833 - 1834	:	14	1854 - 1856	:	2
1844 - 1851	:	5	1857 - 1867	:	0

On ne pourra pas dire la même chose du personnel chanteur de la Casa Real:

1778	:	8	1789	:	3
1779 - 1784	:	6	1790 - 1796	:	2
1785	:	5	1797 - 1821	:	1
1786 - 1788	:	4			

ni du personnel instrumentiste de l'Orchestre de la Real Camara qui est à son maximum (une cinquantaine) dans les années 1770 à 1782 pour progressivement décroître jusqu'à 17 au début des années 1820.⁵⁷

3^a / Les meilleurs musiciens de la Bemposta, qui nous ont laissé une quantité non négligeable de musique religieuse, sont ses organistes et non ses maîtres de chapelle, dont la plupart ne figurent même pas dans le *Diccionario* de Vieira.

4^o / Pour une exécution authentique de ces oeuvres, il peut être intéressant de tenir compte des caractéristiques de l'ensemble vocal et, éventuellement, de l'orgue pour lesquels elles ont parfois été spécifiquement écrites.

5^o / Sachant que Luciano Xavier dos Santos a régné sur l'orgue de la Bemposta de 1759 à 1803, qu'il a écrit beaucoup de musique pour cette chapelle, musique que le jeune Bomtempo a forcément chantée, peut-être admirée et prise pour modèle, une analyse comparative des oeuvres religieuses des deux musiciens s'impose et fera l'objet d'une prochaine étude.

ANNEXE

LISTE DES CHANTEURS DE LA CHAPELLE ROYALE DE LA BEMPOSTA

BARREIROS, João, 1806-1820, 120\$000rs.

Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, documents et comptes.

BOMTEMPO, João Domingos, 1791-1793, 50\$000rs.

Torre do Tombo, Casa do Infantado, Registre des Salaires, fol. 82, 86, 90v..

CARDOZO, Antonio Manoel Nobre, 25-9-1802-1811, 240\$000rs.

La date exacte de début est fournie par le décret du 14 novembre 1802 et son enregistrement dans le 2ème livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 114 v.. Cependant, il n'apparaît dans le Registre des Salaires qu'en 1804 (fol. 129 v.) et 1805 (fol. 134 v.); ensuite: Archives du Conservatoire de Lisbonne, doc. cit..

CONCEIÇÃO, Anastácio José da, 1759-1806, 50\$000rs.

Nommé par le décret du 28-8-1759, il est présent dans tout le Registre des Salaires (1771-1805). Il est augmenté de 35\$000rs à partir du 5-7-1804 (2ème livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 116 v.) et on trouve encore sa trace dans les comptes de la Bemposta des Archives du Conservatoire de Lisbonne en 1806, avec paiement à son héritier en 1811.

COSTA, Manoel José da, 14-8-1798-1820, 50\$000rs / 100\$000rs (1808 -).

Date exacte de début fournie par le 2ème livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 111, le Registre des Salaires ne l'intégrant qu'à partir de 1799. Les documents des Archives du Conservatoire de Lisbonne indiquent qu'il est mort en 1820, ayant encore chanté la Treizaine de S. Antonio (en juin).

FARIA, Anastacio João de, 1759- ?, 30\$000rs.

Nommé par le décret du 28-8-1759. Pas de documents jusqu'au Registre des Salaires de 1771 dans lequel il ne figure pas.

FERREIRA, Francisco de Paula, 1806-1814, 240\$000rs.

Archives du Conservatoire de Lisbonne, doc. cit.. Indiqué comme Soprano.

FIGUEIREDO, João Sabino de, 25-9-1802-1807, 120\$000rs.

Date exacte de début fournie par le 2ème livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 115, mais ne figure dans le Registre des Salaires qu'en 1804 et 1805 et dans les documents des Archives du Conservatoire en 1806 et 1807, avec paiement retardataire en 1811 aux héritiers.

FRANCISCO, Theodoro, 2º trim. 1831-1834, 120\$000rs.

Comptes Bemposta, Archives du Conservatoire de Lisbonne.

FRANCO, Manoel Euzebio de Lima, 1791-1793, 50\$000rs.

Registre des Salaires, fol. 82, 86 et 90 v., comme Bomtempo avec lequel il a servi la Bemposta - mêmes années, même salaire. Il y est désigné par "Manoel Euzebio", mais son nom complet est indiqué dans les petits livres de la Présidence des Chanteurs de la Confrérie de Santa Cecília dès 1790-91 comme chanteur de la Bemposta habitant "a Graça".

GAMA, Vitorino Antonio da, 1782-1798, 50\$000rs.

Torre do Tombo, Casa do Infantado, Registre des Salaires.

GUEIROGA, Ludgero Granatti Telles de, 1816-1820, 120\$000rs.

Archives du Conservatoire de Lisbonne, doc. cit.. Ce chanteur était aussi organiste.

HAMMILTON, Diogo José, 1776-1820, 30\$000rs / 240\$000rs (1807 -).

Torre do Tombo, doc. cit.. Son nom y apparaît sous les formes les plus variées (Amilitão, Almilton, Almiton, Hamiltem, Hommilton !) + Archives du Conservatoire de Lisbonne, doc. cit..

INOCENCIO, Garcia, 1771-1790, 50\$000rs.

Torre do Tombo, doc. cit.. Le Registre des Salaires ne commençant qu'en 1771, il est probable que sa carrière à la Bemposta ait commencé plus tôt

(entre 1760 et 1770 puisqu'il n'est pas nommé dans le décret de 1759). D'autre part, on pourrait penser que son nom et son prénom sont inversés mais ils figurent dans le même ordre dans tous les petits livres de la Présidence des Chanteurs de la Confrérie de Santa Cecilia aux années correspondantes, confirmant ainsi que "Inocencio" est bien son nom de famille.

LOPES, João Baptista, 1790-1820, 50\$000rs, 130\$000rs (1804 -), 180\$000rs (1808 -).
Torre do Tombo, doc. cit. + Archives du Conservatoire de Lisbonne, doc. cit.. Sa demande présentée le 9 juillet 1789 pour être admis à la Confrérie de St^e Cecilia prouve qu'à cette date il appartient déjà à la Bemposta puisqu'elle lui est accordée "porque serve em Cappella Real" (Lisboa, Arquivo da Sé, St^e Cecilia, Livro Termos, p. 108).

MACEDO, Padre Luis Franco de, 1759-1808, 30\$000rs.
Décret du 28-8-1759: "Alem do ordenado de Capellão terá 30\$000rs por cantor" (musique polyphonique) + Torre do Tombo, doc. cit. + Archives du Conservatoire de Lisbonne, doc. cit., où il est indiqué qu'il est mort le 27-3-1808, ayant encore émargé pour le premier trimestre le 22-2-1808.

MENDES, José da Silva, 1807-1834, 240\$000rs.
Arch. Cons. Lx., doc. cit.. Indiqué comme Soprano.

MIRANDA, Berardo Justino de, 25-9-1802-1834, 120\$000rs.
Décret du 14-11-1802 + Torre do Tombo, doc. cit. et 2^{ème} livre du "Secretariado da Fazenda" + Arch. Cons. Lx., doc. cit..

MOTTA, Padre José Dias da, 1759-1805, 20\$000rs.
Décret du 28-8-1759. De même que le Père Luis Franco de Macedo, ce chapelain reçoit un supplément à son salaire normal pour servir comme chanteur (musique polyphonique) + Torre do Tombo, doc. cit..

OLIVEIRA, Faustino Germano de, 1829-1834, 120\$000rs.
Arch. Cons. Lx., doc. cit..

OLIVEIRA, Padre José Nobre de, 25-9-1802-1814, 120\$000rs.
Décret du 14-11-1802, enregistré 2^{ème} livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 114, Torre do Tombo + Registre des Salaires à partir de 1804 + Arch. Cons. Lx., Bemposta, documents comptables indiquant la date exacte de sa mort: 24-1-1814 et même qu'il vivait avec sa soeur: Joaquina Rosa Nobre, rua da Condeça.

OLIVEIRA, Vicente José de, 1816-1834 / 1844-1853, 120\$000rs.
Arch. Cons. Lx., doc. cit.. Ce chanteur réapparaît de 1844 à 1853 au service de la nouvelle Bemposta. En 1853, on apprend qu'il est mort et qu'il a gagné jusqu'à fin février.

PEREIRA, Francisco Xavier, 1771-1781, 50\$000rs.
Comme pour Garcia Inocencio, le Registre des Salaires ne commençant qu'en

1771, il est possible que sa carrière à la Bemposta ait débuté plus tôt (entre 1760 et 1770 puisqu'il n'est pas non plus nommé dans le décret de 1759).

PIMENTA, José Maria, 1821-1834, 120\$000rs.

Arch. Cons. Lx., documents et comptes Bemposta. Il est nommé en même temps et avec le même salaire que João Carrion Sandoval, mais comme Contralto, le 12 novembre 1821, sur ordre de S.M..

PROSPERO, José António da Silva, 25-9-1801-1805, 120\$000rs.

Décret du 14-11-1802, enregistré dans le 2ème livre du "Secretariado da Fazenda" fol. 115 v., Torre do Tombo + Registre des Salaires à partir de 1804.

REBELLO, Feliciano Antonio de Passos, 1829-1834 / 1844-1856, id..

Arch. Cons. Lx., doc. cit. où on apprend qu'il est mort le 3 juillet 1856.

RODRIGUES, Francisco de Paula, 1819-1834, 120\$000rs.

Ibid.. Exerçant d'abord comme Soprano et ayant sans doute perdu sa voix, il est congédié le 4 janvier 1820 et remplacé par Joaquim Casimiro dès le lendemain. Mais il réapparaît un peu plus tard avec le salaire indiqué, s'étant probablement forgé une autre voix.

RODRIGUES, Theotonio José, 1829-1834 / 1844-1856, 120\$000rs.

Arch. Cons. Lx., doc. cit. où l'on apprend qu'il est mort le 15 octobre 1856.

SANDOVAL, João Carrion (ou Carrião), 1821-1834, 120\$000rs.

Ibid.. Il est nommé en même temps et avec le même salaire que Pimenta, mais comme Ténor, le 12 nov. 1821, sur ordre de S.M..

SANTOS, José Pedro Xavier dos, 1790-1832, 50\$000rs, 100\$000rs (1808 -), 120\$000rs (1832).

Torre do Tombo, doc. cit. + Arch. Cons. Lx., doc. cit.. C'est un fils de Luciano Xavier dos Santos comme le prouve sa demande examinée et concédée le 16 février 1787 par la Confrérie de St^e Cecília pour être autorisé à chanter "Tiple" (Arquivo da Sé, Santa Cecília, 1^o Livro Termos, fol. 82 v.: "Propos-se huma Petição de Pedro Xavier, Filho de Luciano Xavier organista da Bemposta, pedindo licença para uzar da vóz de Tiple; e se lhe concedeu").

SENA, João Bernardino de, 1790-1831, 50\$000rs, 120\$000rs (1804 -), 200\$000 (1808 -).

Décret du 1-7-1802 déterminant une augmentation de 100\$000rs, répercutée dans le 2ème livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 116, le 19-10-1803, et dans le Registre des Salaires seulement à partir de 1804 (Torre do Tombo) + Arch. Cons. Lx., doc. cit.. Son nom est rayé en 1832.

SILVA, Antonio Monteiro da, 1759-1776, 30\$000rs.

Décret du 28-8-1759: "Alem do ordenado de capellão (...) mais 30\$000rs de ordenado de cantor". Torre do Tombo, Registre des Salaires. Dans le petit livre de la Présidence des Chanteurs de la Confrérie de Santa Cecília pour 1776-77 vient l'indication: "He falecido".

- SILVA, Domingos Xavier Silos (ou Siles) da, 25-9-1802-1834, 120\$000rs.
Absent du décret de 14-11-1802 mais présent, comme les autres, dans le 2ème livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 115, au 11-5-1803 et dans le Registre des Salaires à partir de 1804, puis dans les comptes Bemposta des Archives du Conservatoire.
- SILVA, Joaquim Casimiro da, janv. 1820 - juin 1822, 120\$000rs.
Arch. Cons. Lx., doc. Bemposta: remplace, le 5-1-1820, Francisco de Paula Rodrigues qui avait perdu sa voix de Soprano, mais la perd à son tour, comme le prouve un document daté du 27-6-1822 (il avait alors 14 ans, la mue étant fréquente à cet âge). Un autre document du 4-7-1822 le nomme "Exercente Supranumerário" (à l'orgue) sur ordre de S.M.. La courte autobiographie du musicien transcrite par Vieira (op. cit., I, 240-242) confirme ces faits sans leur attribuer de dates précises, disant "supra" pour "supranumerário" (p. 241).
- SILVA, Lourenso Antonio da, 1771-1793, 30\$000rs.
Le Registre des Salaires ne commençant qu'en 1771, ce chanteur, comme certains autres déjà mentionnés, a très bien pu commencer plus tôt (entre 1760 et 1770).
- SILVA, Manoel Ignacio da, 1831-1834, 120\$000rs.
Arch. Cons. Lx., doc. cit.. Il n'apparaît, en 1831, qu'à partir du deuxième trimestre.
- SILVA, Manoel José de Souza e, 25-9-1802-1820, 120\$000rs.
Décret du 14-11-1802 + Torre do Tombo, 2ème livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 114 v., 11-5-1803 + Registre des Salaires à partir de 1804 + Arch. Cons. Lx., doc. cit..
- TAVARES, Bernardo Faustino, 1771-1790, 30\$000rs.
Même remarque que pour Lourenso Antonio da Silva.
- VIEIRA, José António, 1816-1834 / 1844-1851, 120\$000rs.
Arch. Cons. Lx., doc. cit. qui indiquent qu'il est mort en octobre 1851.
- XAVIER, Felipe Neri, 1776-1795, 30\$000rs.
Torre do Tombo, Casa do Infantado, Registre des Salaires. En 1795 vient l'indication: "He falecido". Sa nomination n'est consignée dans le 1er livre du "Secretariado da Fazenda" que le 29-7-1778 (fol. 152). Par contre, dès le 11 septembre 1775, la Confrérie de Santa Cecília l'acceptait "sem Enformagoens, nem exame, por se achar aceito actualmente no serviço da Capella Real de S. Alteza" (Arquivo da Sé, Santa Cecília, Maço 1775).

NOTAS

- ¹ ERNESTO VIEIRA, *Diccionario Biographico de Musicos Portuguezes*, 2 vol., Lisboa, 1900.
- ² *Ibid.*, vol.II, "Indice chronologico" p. IX.
- ³ *Ibid.*, vol I, article "Bomtempo (João Domingos)", p. 109.
- ⁴ *Ibid.*, vol I, article "Baldi (João José)", p. 83-84.
- ⁵ *Ibid.*, vol. II, article "Silva (Frei José de Santa Rita Marques e)", p. 310.
- ⁶ *Ibid.*, vol I, article "Casimiro Junior (Joaquim)", p. 241.
- ⁷ Restée manuscrite (Arquivo da Torre do Tombo, Casa do Infantado) et publiée en 1943 par José MENDES DA CUNHA SARAIVA (Publicação do Arquivo Histórico das Finanças, Lisboa). Le manuscrit comporte un très utile examen synthétique de l'évolution des dépenses salariales de la chapelle de 1771 à 1805, intitulé "Extracto das Folhas dos Ordenados e Vencimentos dos Capellães e mais Empregados na Capella da Bemposta, nos annos abaixo designados, as quaes foram processadas na conformidade do Decreto de 5 de Dezembro de 1758, Alvará e Instruções da mesma data, e Decreto de 29 d'Agosto de 1759" qui est resté inédit.
- ⁸ *Guia de Portugal*, Lisboa, BN, 1927, I, 262-263.
- ⁹ E. VIEIRA, *op. cit.*, vol II, article "Silva (Frei José de Santa Rita Marques e)", p. 314.
- ¹⁰ Mais les chanoines, qui étaient quatorze en 1834, ne sont plus que la moitié, diminuant progressivement jusqu'à un seul; les chanteurs, qui étaient également quatorze, ne réapparaissent qu'en 1844 et au nombre de cinq, pour passer à quatre en 1852, trois en 1853 et deux de 1854 à 1856, ensuite aucun; en 1844 également, un seul organiste réapparaît; quant aux enfants de chœur, ils sont tout simplement supprimés.
- ¹¹ J.M. PEREIRA D'AZAMBUJA E ABREU, *op. cit.*, p. 13 + "Cópia nº 7", p. 22. Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, Livro "Regulamento".
- ¹² ABREU, *op. cit.*, p. 14
- ¹³ Décret du 1er juillet 1802, *Ibid.*, "Cópia nº 10", p. 25. Les deux anciens chanteurs en question étaient João Bernardino de Sena et João Baptista Lopes, augmentés respectivement de 100\$000rs et 80\$000rs, et désignés comme "muzicos" selon l'usage du temps. Aussi Archives du Conservatoire, documents Bemposta.
- ¹⁴ Décret du 14 novembre 1802, Abreu, *op. cit.*, "Cópia nº 12", p. 25 et documents Bemposta, Archives du Conservatoire. Les cinq nouveaux chanteurs étaient Antonio Manoel Cardozo (recevant 240\$000rs annuels), le Père José Nobre de Oliveira, Berardo Justino de Miranda, Manoel José de Souza e Silva et José Antonio da Silva Prospero (recevant chacun 120\$000rs annuels). Les deux organistes étaient le Frère pauliste Manoel Ellias et João José Baldi (recevant chacun 150\$000rs annuels). Pour tous, le début effectif du service est stipulé au 25 septembre 1802.
- ¹⁵ Arquivo da Torre do Tombo, Casa do Infantado, "Livro que hade servir para o registo das Folhas da Tezouraria da Capella Real do Paço da Bemposta do anno de 1771 em diante" (livre qui va jusqu'à 1805 et auquel nous nous référerons comme "Registre des Salaires") et deux livres du "Secretariado da Fazenda". Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, documents, comtes (à partir de 1806), livre "Regulamento".
- ¹⁶ Fol. 82, 86 et 90v..
- ¹⁷ JOSEPH SCHERPERCEL, *L'Orcheste et les Instrumentistes de la Real Camara à Lisbonne de 1764 à 1834*, Lisboa, Fundação Calouste Gulbenkian, 1985, p. 141-150 ou 299-308.
- ¹⁸ E. VIEIRA, *op. cit.*, article "Bomtempo", vol. I, p.109.
- ¹⁹ ABREU, *op. cit.*, p. 25. L'augmentation était de 80\$000rs.
- ²⁰ BNL, MSS, Real Seminario Patriarcal, Livro das admissões, fol. 16v..
- ²¹ *Ibid.*, indiquée en marge du registre.
- ²² Lisboa, Arquivo da Sé, Santa cecília, Maço 1775.

- ²³ "Domingos Bomtempo", in *Arte Musical*, 1930, 20 de Junho, p. 1: "Aos 14 anos foi admitido como menino de côre (sic) na capela da Bemposta" et Luis de Freitas Branco, "João Domingos Bomtempo", in *Arte Musical*, 1941, 25 de Maio, p. 5: "Aos 14 anos, Bomtempo era menino do côro da Capela da Bemposta".
- ²⁴ Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, documents et livre "Regulamento"; Torre do Tombo, Casa do Infantado, Registre des Salaires. Dans ce dernier, on peut observer que les six enfants de choeur reçurent pendant de longues années un salaire (90\$000rs pour les cinq plus anciens, 70\$000rs pour le plus nouveau) supérieur à celui des chanteurs, sans doute à cause de leur charge plus astreignante.
- ²⁵ Il s'agit de Garcia Inocencio et Bernardo Faustino Tavares, chanteurs qui avaient exercé à la Bemposta depuis au moins 20 ans.
- ²⁶ Fol. 150.
- ²⁷ E. VIEIRA, *op. cit.*, I, 372.
- ²⁸ *Guia de Portugal*, I, 263.
- ²⁹ Sûrement de la même famille, comme cela était courant à l'époque dans un métier aussi spécialisé. D'ailleurs, Vieira mentionne encore un autre facteur d'orgue portant le même nom de famille, Filipe da Cunha, qui avait signé l'orgue de l'église paroissiale de Belas en 1744 (*op. cit.*, I, 373).
- ³⁰ Fol. 152.
- ³¹ Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, livre "Regulamento"; Abreu, *op. cit.*, "Cópia nº 5", p. 21.
- ³² Decreto do 28-8-1759, *ibid.*
- ³³ *Ibid.*
- ³⁴ E. VIEIRA, *op. cit.*, II, 276.
- ³⁵ Archives de la Confrérie de Santa Cecília.
- ³⁶ Arquivo da Torre do Tombo, Casa do Infantado, deuxième livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 117 v..
- ³⁷ E. VIEIRA, *op. cit.*, I, 84 et II, 276.
- ³⁸ Cf. Annexe.
- ³⁹ ABREU, *op. cit.*, "Cópia nº 12", p. 25. Le deuxième livre du "Secretariado da Fazenda", fol. 113 v., confirme la date de début des services: 25 septembre 1802.
- ⁴⁰ E. VIEIRA, *op. cit.*, II, 272-273.
- ⁴¹ BNL, MSS, doc. cit., fol. 15 v..
- ⁴² Arquivo da Torre do Tombo, Casa do Infantado, Registre des Salaires; Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, Comptes. VIEIRA (*op. cit.*, I, 83-84) prétend que Baldi est revenu à Lisbonne en 1806 pour y occuper le poste de "segundo mestre" de la Chapelle Royale de la Bemposta. Et il aggrave son cas en précisant que c'était Luciano Xavier dos Santos qui en était alors le "primeiro mestre", que ce dernier était mort en 1806 (et non 1808), permettant ainsi à Baldi d'accéder à la première place!
- ⁴³ Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, Comptes.
- ⁴⁴ Malgré un début d'activité le 25 septembre 1802, il n'apparaît, comme tous les musiciens nommés par le même décret du 14 novembre 1802, qu'en 1804 dans le Registre des Salaires, sans doute en vertu des retards administratifs habituels.
- ⁴⁵ Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, documents et comptes. On retrouve cet organiste de 1844 à 1857, date à partir de laquelle sa "total falta" est signalée.
- ⁴⁶ Cf. Annexe à "Silva (Joaquim Casimiro da)".
- ⁴⁷ Cf. la courte autobiographie du musicien transcrite par VIEIRA (*op. cit.*, I, 241) + Archives du Conservatoire de Lisbonne, doc. cit.. Ces documents indiquent aussi la présence, en 1833 et 1834,

- d'un organiste suppléant, Antonio Pedro Vieira, gagnant 150\$000rs. Ce dernier a-t-il quelque chose de commun avec le chanteur José António Vieira? (cf. annexe)
- ⁴⁸ ABREU, *op. cit.*, "Cópia nº 7", p. 22 + Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, livre "Regulamento".
- ⁴⁹ Arquivo da Torre do Tombo, Casa do Infantado, Registre des Salaires. Antonio Monteiro da Silva gagnait donc annuellement son salaire comme chapelain (140\$000rs) + le supplément comme chanteur (30\$000rs) + le supplément comme Maître de Chapelle (20\$000rs), soit la coquette somme de 190\$000rs.
- ⁵⁰ Arquivo da Torre do Tombo, doc. cit., à partir du fol. 27. De plus, un "Acordão da Meza datado do dia 13 de Dezembro de 1776", figurant au fol. 28 v. du livre 2 des "Termos" de la Confrérie de Santa Cecília (Arquivo da Sé), lui concède, sur sa demande, une "patente de director", "por se achar no emprego de Mestre da Real Capella de Sua Alteza Real", ce qui permet d'affiner un peu la date de sa prise de pouvoir. Une augmentation de 35\$000rs annuels, qui n'a pas eu le temps d'être consignée dans le Registre des Salaires, lui est attribuée à partir du 5 juillet 1804, comme le montre le deuxième livre du "Secretariado da Fazenda" au 30 octobre 1805 (fol. 116 v.).
- ⁵¹ Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, livre "Regulamento".
- ⁵² Les documents de Santa Cecilia (Arquivo da Sé, "Livro das pautas dos novos officiaes") révèlent que ce chanteur fut, au moins de 1791 à 1797, élu et réélu Trésorier de la Confrérie.
- ⁵³ Cf. Annexe.
- ⁵⁴ Archives du Conservatoire de Lisbonne, Bemposta, comptes 1807 à 1820.
- ⁵⁵ Ibid., Documents et comptes. A partir de 1844, le nombre très réduit de chanteurs ne semble pas avoir justifié la présence d'un Maître de Chapelle, bien que Manoel Innocencio Liberato dos Santos ait été en possession des partitions appartenant à la Bemposta, remises par ses filles, selon un document non daté qui en établit l'inventaire et où il est désigné comme "Mestre da mesma Capella" (ibid.). Il est à noter qu'il y a trace de son passage dans le "coreto" de la Bemposta en 1815 et 1816 comme Soprano (ibid.) et que, organiste lui-même, il avait été l'élève du dernier Maître de Chapelle, Fr. José Marques (E. VIEIRA, *op. cit.*, II, 279).
- ⁵⁶ Lisboa, Arquivo do Tribunal de Contas, 2º Livro da Contadoria Geral da Corte e Provincia da Estremadura. Le salaire annuel de ces chanteurs au nom bien italien était de 120\$000rs. On trouve aussi les fameux musiciens importés D. Lucas Giovine et David Peres avec la charge de "Porteiro da Camera" et 240\$000rs annuels. Par contre, les organistes sont João Cordeiro (da Silva), João Pessina et João de Souza (Carvalho).
- ⁵⁷ Cf. J. SCHERPEREEL, *op. cit.*, p. 34-35 ou 192-193.